

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 octobre 2013
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13 h 20
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIPLE Nathalie
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Médias-cité - Programme d'actions 2013 - Subvention de la
communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Madame DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Médias-cité est une structure associative fondée en 1998 par des opérateurs culturels, artistiques, éducatifs et d'éducation populaire soucieux de trouver des moyens et des fonctionnements qui facilitent l'accès équitable aux usages des technologies contemporaines de l'information et de la communication.

Face au constat de la prédominance d'analyse et de moyens à dominante commerciale est apparu un risque majeur d'exclusion progressive. C'est donc sur des principes d'intérêt général que Médias-cité s'est mis en place en Aquitaine. Comme exprimé dans sa charte (cf. www.medias-cite.org), c'est par la mutualisation des ressources humaines et matérielles, la mise en place d'outils de réalisations et de fonctionnements partagés que Médias-cité développe des logiques non-marchandes, véritables alternatives technologiques.

L'association a progressivement structuré ses interventions autour de deux axes principaux :

- l'accompagnement des initiatives autour des usages du numérique (projets, lieux, acteurs) ;
- l'observation et la veille des usages et des technologies.

C'est ainsi que par un dispositif de fonctionnement en réseau, Médias-cité a développé des compétences techniques et pédagogiques, permettant de faciliter et optimiser les usages en vue d'une plus grande démocratisation des nouvelles technologies. L'ancrage fort en Aquitaine et sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux est démontré par le repérage et l'accompagnement des lieux d'accès publics aux nouvelles technologies.

Médias-Cité a réuni autour de son action globale un grand nombre de partenaires comme l'état (ministère de la Culture, direction régionale Jeunesse et Sports), le conseil régional d'Aquitaine, le conseil général de la Gironde et plusieurs communes notamment du territoire de l'agglomération.

1. Des collaborations entre Médias-cité et les collectivités du territoire

L'association travaille étroitement avec de nombreuses collectivités, notamment des villes et établissements publics, de communes ou établissements intercommunaux, autour de projets et souvent dans une logique multipartenariale.

La particularité de l'action de Médias-Cité tient en sa présence sur les territoires, notamment au travers des dispositifs itinérants.

L'association est déjà impliquée, participe ou a participé aux projets Citélabo, Smarter cities, Métro'num. Médias-cité est aussi acteur ressource sur les questions numériques des grands chantiers et événements métropolitains : Imaginez maintenant ; Panoramas / le Parc des coteaux en biennale.

2. Les croisements et enrichissements pour la Cub

Tout au long de l'année, Médias-cité développe son projet associatif au travers d'actions. Certaines de ces actions font l'objet de soutiens de partenaires publics, formalisés dans le cadre de convention d'objectifs et de moyens. Elles croisent également les préoccupations de certaines politiques publiques mises en œuvre par la Communauté urbaine de Bordeaux. Par ailleurs, certaines actions portées par la Communauté urbaine pourront continuer de s'enrichir de l'apport et de la collaboration avec Médias-cité, au regard des expériences et des compétences que l'association a développé.

Le soutien accordé l'an passé à l'association via la délibération n°2012/0679 du 28/09/2012 accordant une subvention de 30 000 euros contribuant globalement à son activité (budget prévisionnel de 461 000 euros) a permis à la Cub de produire de la connexion, d'animer et de travailler à des expérimentations numériques. Des collaborations ont notamment été engagées sur le champ du logement social et seront poursuivies dans l'objectif de mettre en place des expérimentations de services numériques et de travailler à l'ouverture de données.

Le soutien apporté par la Communauté urbaine à l'association permettra d'appuyer le projet global d'activité de Médias-cité.

2.1 Un soutien au projet numérique du territoire

La collaboration avec Médias-cité contribuera à **soutenir le projet numérique du territoire de la métropole et participerait en particulier** :

- au développement de la filière numérique ;
- à la définition et au développement de services et usages numériques ;
- aux actions en faveur de la participation et de la démocratie numérique.

Le modèle des interactions pourra comprendre :

- le développement de la fonction **espace de ressources en ligne** avec un accès et un partage de tous les travaux de veille sur les usages, les technologies, le droit ;
- des **temps collectifs** d'information, de partage d'expériences et de transfert de savoir-faire ;

- des **stratégies de mise en réseau**, de concertation territoriale et d'interconnexion des initiatives ;
- l'**incubation et l'expérimentation** de contenus ou d'outils, voire de technologies dont l'objectif est de permettre l'innovation en termes d'usages et de pratiques partagées par le plus grand nombre.

Des actes qui permettront de contribuer à l'animation de la stratégie numérique de la Cub, et de **participer de l'émergence progressive de projets numériques de territoires ainsi qu'à leur convergence vers un projet d'agglomération autour de l'innovation sociale et numérique.**

2.2 Le lien avec la dimension culturelle

Si l'essentiel des actions initiées par Médias-Cité relève du champ de préoccupation de la direction du Numérique, des actions plus ciblées entrent pleinement en convergence avec les objectifs de la mission Urbanité culture(s), en matière de :

- **Développement des coopérations transcommunales**, telles que définies dans le règlement d'intervention sur le soutien aux manifestations culturelles.
- **Usages créatifs du numérique** : Médias-Cité est intervenu au côté de la communauté urbaine dans la phase de réflexion sur la dimension culturelle de la future Cité numérique.
- **Nouveaux services aux usagers liés à des pratiques culturelles** : Médiacités, par ses échanges avec les professionnels du monde de la culture mène des réflexions sur les nouveaux usages et est force de proposition pour la mise en œuvre d'expérimentation en ma matière.

La mise en œuvre de ces deux axes de travail justifie que la mission Urbanité culture(s) soit associée à la convention passée par la direction du Numérique avec l'association Médias-cité pour en soutenir le fonctionnement.

Afin de réaliser son programme d'activités général 2013, l'association Médias-cité sollicite de la communauté urbaine de Bordeaux une subvention de 30 000 €, pour un montant de budget prévisionnel s'élevant à 350 300 €.

– Association Médias-Cité.
Budget prévisionnel 2013

CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	8 100 €	70 - Vente de produits finis, prestations de service	40 000 €
Variation de stock		Prestation de services	40 000 €
Achats d'études et de prestations de services	4 500 €	Vente de produits	
Fournitures administratives	700 €		
Photocopie et reproduction	1 300 €	74- Subventions d'exploitation	278 350 €
Petit matériel informatique et multimédia	1 600 €	Etat:	91 300 €
		- Délégation aux Usages de l'Internet (DUI)	20 000 €
61 - Services extérieurs	15 050 €	- Ministère de la Culture (Secrétariat général)	25 000 €
Location copieur	1 500 €	- Ministère de la Culture (DRAC Aquitaine)	29 300 €
Location serveurs	4 350 €	- DRUSCS Aquitaine	14 000 €
Location voitures	700 €	- DDCS Gironde	3 000 €
Location matériel	3 000 €	- Autres DDCS	0 €
Entretien, maintenance, assistance	3 000 €		
Primes d'assurance	2 000 €	Région(s):	45 000 €
Documentation Générale	500 €	- CR Aquitaine - serv jeunesse	15 000 €
Divers		- CR Aquitaine - serv. culture	10 000 €
		- CR Aquitaine - serv. tic AMI	20 000 €
62 - Autres services extérieurs	27 250 €		
Honoraires (CAC, Exp Compt, Avocats)	11 150 €	Département(s):	12 500 €
Publicité, publication, communication	0 €	- Conseil Général de la Gironde - Culture	12 500 €
Déplacements, missions, réception	7 000 €	- Conseil Général de la Gironde - Jeunesse	0 €
Frais postaux et de télécommunications	5 000 €	- Autres Conseils Généraux	0 €
Services bancaires, autres	4 000 €		
Cotisations	100 €	Commune(s):	67 700 €
		- Saint-Médard en Jalles	48 000 €
63 - Impôts et taxes	12 500 €	- Autres Communes	19 700 €
Impôts et taxes sur rémunération	6 500 €		
Autres impôts et taxes	4 000 €	Intercommunalité	30 000 €
		- Communauté Urbaine de Bordeaux	30 000 €
64- Charges de personnel	273 400 €		
Rémunération des personnels	180 000 €	Fonds européens	
Charges sociales patronales	90 000 €	Autres recettes (précisez)	31 850 €
autres charges de personnel	3 400 €	- FONJEP	11 850 €
		- AAP	20 000 €
65- Autres charges de gestion courante	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	4 000 €
		Dont cotisations	4 000 €
66- Charges financières	0 €	Produits divers de gestion courante	
		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles	0 €	77 - Produits exceptionnels	0 €
	0 €	Sur opération de gestion	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	2 000 €
68- Dotation aux amortissements	14 000 €	Fonds dédiés	2 000 €
Dotation aux amortissements	14 000 €	Autres reprises	
Engagements à réaliser		79 - transfert de charges	25 950 €
Dotation aux provisions	0 €	Aides à l'emploi	21 450 €
		Autres Transferts	4 500 €
TOTAL DES CHARGES	350 300 €	TOTAL DES PRODUIT	350 300 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des Collectivités territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'association Médias-cité à hauteur de 30 000 € pour un budget de dépenses éligible de 350 300 € est recevable en raison de la contribution de l'association au développement des projets et actions numériques du territoire.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué une subvention de 30 000 € à l'association Médias-cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013.

Article 2 : monsieur le Président de la communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6745, fonction 8162 – CRB BE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme BÉATRICE DE FRANÇOIS

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 21 NOVEMBRE 2013